



Question écrite posée le mardi 28 mai 2019

**De M. Stéphane PEU**  
Député de Seine-Saint-Denis  
Membre de la commission de loi

**À M. Bruno LE MAIRE**  
Ministre de l'Économie et des Finances

### Interrogations sur les conséquences de la stratégie commerciale de La Poste sur les publics fragilisés

Monsieur le député Stéphane PEU interpelle le ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Bruno Le Maire, sur la stratégie de la Banque Postale vis-à-vis des publics fragiles via son service Eficash.

Héritière des Services financiers de La Poste, la Banque Postale, assure depuis 2005 un ensemble de services bancaires dont certains relèvent d'une mission essentielle à la vie courante d'un très grand nombre de nos concitoyens, et notamment les moins fortunés. C'est le cas des possibilités de paiement en espèce via le service EFICASH.

Or, il aurait été constaté, dans le secteur du logement social en particulier, une évolution très importante qui remet en question les fondements même de l'intérêt général et de l'attention que cette institution devrait porter aux publics économiquement fragilisés. Ainsi, la Banque Postale imposerait actuellement une hausse sans précédent des frais associés à ce service : une illustration peut être donnée par un bailleur dont le tarif passerait de 3,80 € par dépôt mensuel à 8€.

Si les fondements avancés de cette augmentation sont connus (coût de traitement, principe de libre concurrence, interdiction de vente à perte, ...), il n'en reste pas moins que la stratégie commerciale mise en œuvre par la Banque Postale pose question sur la forme puisque, sous couvert de discussions, elle semble conditionner des hausses légèrement plus mesurées de tarification à des engagements très lourds (pieds de compte très élevés, augmentation drastique des montants d'encours de livret A ou d'emprunts long terme,...).

Au-delà, cette situation pose surtout une question de fond car, les conséquences en termes de frais de gestion étant trop lourdes au moment même où des efforts très importants sont attendus sur ce champ, nombre de bailleurs vont être contraints soit de ne plus offrir cette option aux locataires, soit de leur répercuter ces frais. Dès lors, c'est bien l'enjeu de l'intérêt général qui est posé s'agissant de populations dont l'attachement traditionnel à La Poste est basé tant sur son positionnement original que sur les difficultés de bancarisation qu'ils peuvent rencontrer du fait de leurs difficultés économiques.

Monsieur Stéphane PEU demande au Ministre de de l'Economie et des Finances ce qu'il entend mettre en œuvre pour revoir cette stratégie commerciale et adopter une autre option qui ne remettrait pas en cause le positionnement de la Banque Postale vis-à-vis des publics fragilisés.

### Permanence parlementaire

Hôtel de Ville  
2 place Victor Hugo  
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ rdv@stephanep.eu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

### Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous  
à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à  
newsletter@stephanep.eu.fr

### Farid Aïd

Député suppléant

Farid.aid.2020@gmail.com

